

DÉPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise FGC (rue de Longjumeau 91160 BALLAINVILLIERS – [brethiot.melanie@fgc91.fr](mailto:brethiot.melanie@fgc91.fr) - 01 69 07 91 56) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de procéder à des travaux de réparation de conduite télécom sur trottoir et chaussée, rue de Gagné, du 06 janvier 2025 au 24 février 2025,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1** - Afin de procéder à des travaux sur le trottoir et la chaussée, l'entreprise FGC est autorisée à occuper le domaine public, rue de Gagné, du 06 janvier 2025 au 24 février 2025.

**ARTICLE 2** - Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit au droit du chantier et la circulation sera alternée par feux tricolores.

**ARTICLE 3** - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

**ARTICLE 4** - Les travaux de réfection définitive de tranché, seront réalisés par la commune de La Ferté-Macé et facturés au demandeur.

**ARTICLE 5** - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – [services.techniques@lafertemace.fr](mailto:services.techniques@lafertemace.fr)), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

**ARTICLE 6** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 7** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 8** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise FGC

Fait à LA FERTE-MACE, le 03/01/2025  
Le Maire,  
Michel LEROYER

